



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E81254

VALABLE JUSQU'AU 30/05/2024

ÉDITÉ LE 04/07/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 27/09/1993

Forme juridique : SDDE

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC COLMAR 93 B 368

Siret : 392 456 588 00020

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 4200377 02 0

Assurance Responsabilité Travaux :
CAMBTP 1276072

Assurance Responsabilité Civile :
CAMBTP 1276072

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : HOLZBAU DUFNER

8 RUE DE LA PRAIRIE
68600 WOLFGANTZEN

Téléphone : 03 89 72 98 62

Fax : 03 89 72 72 01

Portable :

Site Internet : www.holzbau-dufner.com

E-mail : holzbau.dufner@wanadoo.fr

Responsabilité légale :
DUFNER MATHIAS PRÉSIDENT / DUFNER MATTHIAS PRÉSIDENT

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	22/05/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	25/01/2021
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	03/07/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	03/07/2023
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE MULHOUSE
MAISON DU BATIMENT
12, ALLEE NATHAN KATZ
68086 MULHOUSE CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.